



Déménagement et licenciement

Par **jeromeproflib**, le **05/02/2013** à **16:25**

Bonjour,

je suis actuellement en profession libérale en région parisienne. L'activité ici étant très ralentie dans mon domaine d'activité, je pense déménager dans une autre région afin de développer mon activité.

Ma femme est salariée dans une société privée et je voudrais savoir si elle a la possibilité légale de demander un licenciement pour me suivre géographiquement.

Si oui, quel document faudrait-il fournir?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **05/02/2013** à **17:19**

Bonjour,

Un licenciement ne se demande pas et c'est l'employeur qui décide s'il a une cause réelle et sérieuse pour engager la procédure...

En revanche, il y a la [rupture conventionnelle](#)...

Sous réserve d'interroger Pôle Emploi avant, de préférence par écrit éventuellement sur leur site internet, la démission pourrait être considérée comme légitime au sens de l'[Accord d'application n° 14 du 6 mai 2011 pris pour l'application des articles 2, 4 et 9 § 2 du règlement général annexé à la convention du 6 mai 2011 relative à l'indemnisation du chômage](#) :

[citation]Chapitre 1er -

§ 1er - Est réputée légitime, la démission :

b) du salarié qui rompt son contrat de travail pour suivre son conjoint qui change de lieu de résidence pour exercer un nouvel emploi, salarié ou non salarié.

Le nouvel emploi peut notamment :

- être occupé à la suite d'une mutation au sein d'une entreprise,
- être la conséquence d'un changement d'employeur décidé par l'intéressé,
- correspondre à l'entrée dans une nouvelle entreprise par un travailleur qui était antérieurement privé d'activité ;[/citation]